



Waremme, le 16 février 2022

<p style="text-align: center;"><b>Groupe de travail « Bois de Ferrières »</b> <b>Compte rendu de la réunion du 15 février 2022</b></p>
--

**Présents** : 9 personnes : Isabelle CLERISSE, Anne DESMET, Marie DELANGEN, Hélène FERON, Isabelle GADISSEUR, Guy GONNE, Bénédicte MARLIER, Martine STOUFFS, Benoît VAN MASSENHOVE

**Excusés** : Valérie BLERET, Anne MERTENS, Michel PUIT

**Pour le Parc naturel Burdinale – Mehaigne** : Sébastien LEUNEN, chargé de mission

**Pour la Commune de Héron** : Isabelle EBROIN, agent-relais de l'Opération

**Pour la FRW** : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

**Ordre du Jour :**

- Communication
- Prochaines étapes

Avant d'entamer la réunion, le compte-rendu de la précédente réunion est passé en revue. Marc présente ses excuses pour avoir oublié la présence d'Anne MERTENS.

Concernant le point **d. Gestion forestière**, Anne DE SMET informe qu'en raison du changement climatique, il est très difficile de préjuger quelle sera l'évolution naturelle de la forêt ; on supprimera donc une partie de la phrase y faisant mention :

- Dans le même ordre d'idée, ils proposent de laisser la forêt suivre son évolution naturelle ~~et, sauf exceptions, de ne pas entreprendre d'action pour permettre aux chênes de se maintenir malgré la probable suprématie future des hêtres.~~

Anne propose également qu'on ne fasse pas mention du terme de *taillis sous futaie* dans le point **e. Lisière étagée**. La phrase sera donc modifiée comme suit :

- Les fûts les moins intéressants seront recépés afin de permettre le développement d'une lisière arborée présentant des hauteurs différentes. Le passage de lumière favorisera le développement d'une végétation typique à ce type de milieu.

Sébastien LEUNEN indique qu'il ne faut pas trop se préoccuper de la justesse des termes employés. Le plan de gestion qui sera réalisé par le DNF sur base des propositions du Groupe de travail emploiera les termes adéquats.

Sous réserve de ces modifications, le compte rendu est approuvé.

## **1. Communication**

Le GT s'emploiera ce soir à définir les messages que l'on souhaite faire passer aux visiteurs du site. Benoit VAN MASSENHOVE rappelle que la Communication englobe également l'information de la population des environs proches de l'existence du site et de son intérêt (seul bois public de la commune).

Ce point est effectivement important et devra faire l'objet d'une réflexion, mais il est proposé de se limiter ce soir aux aspects pédagogiques du projet. Le bois sera en outre certainement intégré comme point d'intérêt dans des circuits plus larges, dont la communication sera assurée par des acteurs supra-communaux (Maison du tourisme, GAL, Parc, Circuit découverte de Lavoir...)

Marc rappelle par ailleurs qu'une charte graphique a été définie pour le site du moulin de Ferrières, et que s'il elle n'a pas encore été déclinée pour le bois, il faudra certainement s'y conformer. Pour rappel, Le bois est intégré dans le master plan du site du Moulin de Ferrières et plus largement à l'histoire du village de Lavoir. La boucle dans le bois sera intégrée dans un circuit de promenade plus large qui s'étend jusqu'à la place Fayat et dans la promenade balisée Saint-Hubert.

### **a. Publics cibles**

Bien que le site présente des caractéristiques exceptionnelles en termes de milieux et de faune pour la région, les participants s'accordent que le message ne devra pas cibler les naturalistes. Pour les personnes intéressées par les aspects plus spécifiques concernant la flore et la faune, des visites thématiques seront organisées périodiquement (les champignons, les oiseaux, les insectes... : les activités seront inscrites à l'agenda des activités du site du Moulin de Ferrières pendant la saison touristique. La première est prévue le 27 mars en partenariat avec Contrat Rivière).

On préférera donc cibler les familles avec enfants, visiteurs du moulin et clients du restaurant qui en profiteraient pour faire une balade, écoles...

Pour rappel, un des objectifs premiers du projet était de « *rendre le bois accessible à tous* »

### **b. Message développé**

Afin de capter l'attention de ce public plus jeune, le message sera simple, pédagogique, et pourquoi pas ludique. Les participants estiment qu'un fil rouge thématique devrait se dérouler sur l'ensemble du site.

Ce fil rouge pourrait être le blaireau, qui accueillerait et guiderait le visiteur en s'adressant directement à lui tout au long de son parcours. Il pourrait expliquer les spécificités des différents milieux traversés (prairie, bois de galerie, charmaie-chênaie, carrière...), éventuellement de son propre point de vue. Ce personnage permettrait de rendre plus sympathiques les messages de mise en garde et de respect des lieux que les panneaux d'interdiction habituels.

L'intérêt du passé minier du site doit encore être exploré, tant pour ses aspects historiques que pour l'apport de ce type de milieu à la biodiversité.

Pour rappel, un des objectifs premiers du projet était de « *sensibiliser les visiteurs à la biodiversité* »

Guy GONNE rappelle qu'il avait été recommandé de ne pas trop mentionner la présence du blaireau pour éviter qu'il soit dérangé. Une fois le projet finalisé, l'accès au bois de galerie aura été découragé, la circulation canalisée et les mises en garde suffisamment exprimées, le problème devrait beaucoup moins se poser. Le blaireau étant une des raisons pour lesquelles le site présente un tel intérêt, ce serait dommage de passer sa présence sous silence.

Le site n'étant pas très grand et le parcours accessible relativement court, on limitera le nombre de panneaux d'information à l'intérieur du site. Un QR code, ou technologie similaire, permettra cependant aux visiteurs intéressés d'obtenir plus d'information sur chacun des points d'intérêt. Les participants l'ont vérifié lors de leur visite du site : le signal capté est de qualité et cette solution ne devrait pas soulever de problème technique particulier.

Il faudra encore décider si ces informations, disponibles sur un site internet, s'adresseront à un public adulte en fournissant des informations sur le type de milieu, le sol, la faune, la flore, la gestion réalisée, l'histoire du site et de son exploitation... en confiant aux parents la mission d'instruire leurs enfants ou si le message sera plutôt développé à l'intention des enfants.

Si nécessaire, les deux idées peuvent être menées de concert. L'avantage de ce choix technologique est que l'information n'est pas figée et peut également intégrer des sons, vidéos etc... pour la rendre plus attractive.

Tout le monde n'étant pas constamment connecté, volontairement ou non, un dépliant reprenant une version synthétique de ces informations pourrait être mis à disposition à l'accueil touristique du moulin, soit dans une boîte « self-service » approvisionnée régulièrement.

Isabelle EBROIN explique la réflexion en cours de mettre à disposition des enfants, au point d'accueil touristique, un « sac à dos de l'explorateur » comprenant un kit d'observation.

### **c. Types de support et localisation**

Un panneau sera placé à l'entrée du site. Arnaud le blaireau (ou Renaud, ou Géraud ou ce qu'on veut 😊) souhaitera la bienvenue dans son bois en expliquant, sur base d'une carte du site, les caractéristiques des différentes zones, en rappelant de manière sympathique le code du promeneur et en fournissant déjà quelques informations sur ses habitudes, son mode de vie... Le système des QR codes y sera expliqué et des informations supplémentaires seront accessibles par ce biais.

Les participants ne se sont pas prononcés formellement quant au type de support à placer à l'accueil, mais un panneau standard, couvert ou non semble tout à fait approprié



Le long du parcours, un panneau avertira le visiteur de son entrée dans une zone différente (la charmaie-chênaie, le bois de galerie, la zone ouverte, la carrière, la mare...).

Les participants préconisent un support discret et peu onéreux, telle qu'un morceau de grume. La section circulaire du tronc rappelle en plus la roue du moulin qui est le leitmotiv visuel utilisé sur tout le site de Ferrières.

Des supports supplémentaires pourraient être créés et disposés le long du parcours pour illustrer tel ou tel point d'intérêt saisonnier (une fleur, un nid, un arbre...). La présence d'un QR code seul permettrait de mettre à jour facilement l'information et de pouvoir déplacer les supports en fonction des actualités.

Ces supports ont également le mérite d'être faciles d'entretien et aisément réparés / remplacés lorsque le bois sera pourri. D'autres supports mobiles (comme une bâche tendue entre deux arbres) pourraient constituer une alternative.

Le tracé des sentiers et un balisage adapté indiqueront clairement le sentier réservé aux piétons et celui accessibles aux VTT.

Sébastien LEUNEN suggèrera les emplacements à privilégier en présentant au Groupe, puis à la CLDR, un premier avant-projet.

### a. Aménagements, entrées et aires de repos

Tout comme pour les supports, les participants ont fait parvenir de nombreux exemples de projets inspirants. Ils sont passés en revue et discutés.

L'utilisation d'une assise en forme de double demi-cercle avait déjà été validée précédemment. Les participants privilégient l'utilisation de matériaux naturels, plutôt que du mobilier urbain standard. La pierre pourrait rappeler le passé minier / carrier du site.



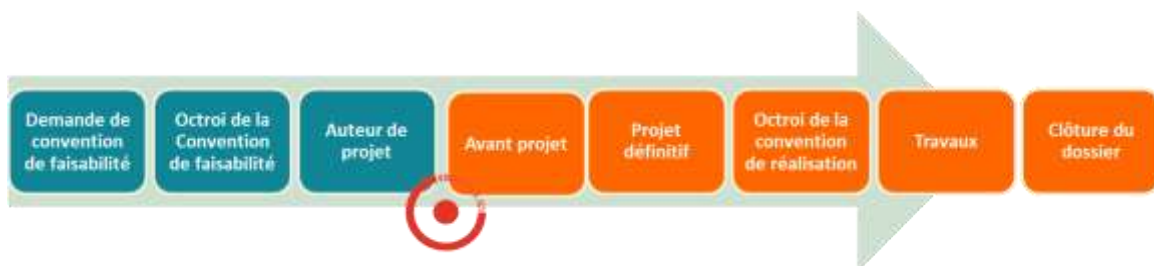
De simples billes de bois pourraient également être placées le long du parcours, et déplacées en fonction de points d'intérêt saisonniers.

Les zones pâturées devront être suffisamment hauts et solides pour supporter la présence de moutons ou de chèvres (grillage type ursus). Le cheminement piéton traversant ces zones, des portes gravitaires pourraient être installées pour éviter que les animaux puissent s'en échapper.

## 2. Prochaines étapes

Dans la mise en œuvre de ce projet, plusieurs intervenants sont impliqués, avec des calendriers différents.

En ce qui concerne le Développement Rural, la Commune a reçu la Convention-faisabilité en août 2021 et dispose de 24 mois pour introduire sa demande de convention-réalisation. Cela signifie que le projet définitif devra avoir été approuvé par l'ensemble des parties prenantes (GT, CLDR, Communes de Héron et de Wanze, DNF, SPW-Mi,DR, PNBM...)



L'idéal serait donc de pouvoir présenter rapidement un avant-projet à ces différents partenaires pour s'assurer que les options retenues sont les bonnes. Sébastien propose de présenter un **premier avant-projet vers la fin du mois d'avril**.

D'ici là, il propose d'organiser au mois de mars une sortie sur le terrain pour compléter l'inventaire des batraciens.

Un chantier de nettoyage auquel la population sera conviée, sera également organisé, probablement au mois de mars ; en tout cas avant que la végétation se développe. Le SPW-MI a proposé son concours : des précisions sont attendues de leur part.

Une fois la reconnaissance en SGIB obtenue, et l'avant-projet accepté par les partenaires, on pourra faire appel à Natagriwal qui encadre les dossiers faisant appel à la mesure 7.6 de restauration des milieux naturels. Si tout va bien, les chantiers de réouverture de milieux, clôture et pose de barrières des zones pâturées, plantations, étrépage des sentiers, création de mares, voire même réalisation des lisières arborées pourraient débuter à l'automne. Ces chantiers devront se tenir en dehors des périodes de nidification et seront probablement étalés dans le temps (obtention de permis par exemple).

Les Communes de Héron et Wanze sont également en attente d'un projet de convention de la part du SPW-MI quant à la réalisation du cheminement vers Longpré. Il faudra par ailleurs s'assurer des aspects réglementaires quant à la création d'un nouveau chemin communal, en partie en zone soumise au code forestier.

Comme déjà évoqué précédemment, le bois restera sous la responsabilité du DNF qui doit remettre un plan de gestion simplifié dont l'approbation peut prendre un an à un an et demi. La gestion proprement dite fera probablement l'objet d'une collaboration étroite entre le DNF, le Par et la Commune.

Cette notion de plan de gestion étant encore un peu mystérieuse pour les participants, Sébastien en donnera une explication plus détaillée lors d'une prochaine rencontre.

### **Budget disponible**

Plusieurs participants s'inquiètent des moyens financiers pour pouvoir mettre en œuvre le projet.

Pour rappel, l'acquisition du bois a été financée à concurrence de 90.000€ par le développement rural et la mesure 7.6 permet de financer à 100% les travaux de restauration du milieu nature décrits ci-dessus.

Resteront à financer principalement les aménagements de repos, l'entrée du site, le balisage et la création / installation des supports didactiques.

Ci-dessous le budget remis et accepté pour la demande de convention, qui devrait suffire à couvrir les postes envisagés.

Estimation globale du coût	Montant	DR		PNBM		Commune	
Acquisition	150.000,00 €	90.000,00 €	60%			60.000,00 €	40%
Frais sur acquisition	5.000,00 €	3.000,00 €	60%			2.000,00 €	40%
Frais d'expertise et de gestion	3.300,00 €			3.300,00 €	100%		
Mise en SGIB	150,00 €						
Inventaire de départ	150,00 €						
Inventaire faune avicole	170,00 €						
Accompagnement plan de gestion	790,00 €						
Accompagnement projet didactique	2.040,00 €						
Etrépage / réalisation du chemin	1.000,00 €	800,00 €	80%			200,00 €	20%
Aménagements didactiques	30.000,00 €	24.000,00 €	80%			6.000,00 €	20%
Réalisation du contenu / graphisme	5.000,00 €	4.000,00 €	80%			1.000,00 €	20%
Balisage	3.000,00 €	2.400,00 €	80%			600,00 €	20%
Cheminement entrée	23.000,00 €	18.400,00 €	80%			4.600,00 €	20%
Poste d'observation / affut	25.000,00 €	20.000,00 €	80%			5.000,00 €	20%
Aire de repos / pédagogique	25.000,00 €	20.000,00 €	80%			5.000,00 €	20%
Plantations	1.000,00 €	800,00 €	80%			200,00 €	20%
TOTAL HTVA	271.300,00 €	183.400,00 €		3.300,00 €		84.600,00 €	
TVA 21%	24.423,00 €	18.984,00 €		693,00 €		4.746,00 €	
<b>Total TVAC</b>	<b>295.723,00 €</b>	<b>202.384,00 €</b>		<b>3.993,00 €</b>		<b>89.346,00 €</b>	

*Pas de TVA sur l'acquisition du bois*

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Marc Van den Broeck

---

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,  
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)  
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be)  
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou [isabelle.ebroin@heron.be](mailto:isabelle.ebroin@heron.be)

---